

Projet Associatif du réseau CardioSaintonge

Axes du projet associatif

Développement de la coordination de la prise en charge des patients insuffisants cardiaques

Actualisation du parcours de soins programmés pour les patients en fonction des référentiels et des recommandations des sociétés savantes

Développement des moyens matériels techniques et humains de coordination et de suivi de cette prise en charge spécifique

Développement des outils et méthodes, harmonisation des pratiques des professionnels de santé

Développement de la stratégie du réseau cardiosaintonge relative à l'évaluation des pratiques professionnelles

Amélioration de ses connexions avec les autres réseaux et partenaires concernés par son action afin de mutualiser des moyens et des compétences (par exemple sur l'éducation à la santé avec les hôpitaux) pour aboutir ainsi aux résultats visés avec une maîtrise budgétaire optimisée

Développement de la formation et de l'information des adhérents

Amélioration de l'éducation thérapeutique des patients, de leur connaissance de leur pathologie et des conduites individuelles optimales à tenir, de leur capacité à devenir acteur de leur maladie

Amélioration des connaissances et des pratiques des professionnels de santé par rapport à l'insuffisance cardiaque et sa prise en charge optimale, ainsi que par rapport aux pratiques des professionnels de santé intervenant avec eux pour un patient

Actions prioritaires

Réflexion collective pluridisciplinaire

Construite et enrichie régulièrement au cours de réunions de travail pluridisciplinaires réunissant des professionnels de santé et des intervenants extérieurs ou du réseau spécialistes des questions traitées : lors des comités de pilotage, lors d'ateliers de travail à thème, lors de séminaires, programmés en fonction des besoins du réseau.

Echanges de pratiques professionnelles

Echanges directs

Réalisés à propos d'un patient commun lors des conférences téléphoniques, selon un protocole établi et validé ; traduit par un compte rendu de réunion transmis aux participants et conservé en double dans le dossier du patient

Echanges indirects

Possibles et facilités lors de congrès, séminaires ou de formations professionnelles spécifiques, lors des comités de pilotage, des ateliers de travail sur les projets en développement au sein du réseau, lors des journées de pratiques professionnelles spécifiques des réseaux

Construction d'outils et méthodes sur la base de référentiels communs

Les protocoles de prise en charge coordonnés du patient

Parcours de soins coordonnés personnalisé : visites du médecin généraliste, de l'infirmier libéral, du cardiologue traitant, séances de kinésithérapie, entretiens de diététique, éducation thérapeutique, coordination médicale de la prise en charge par le cardiologue coordonateur référent et l'infirmière coordinatrice, coordination administrative et médicale

Protocoles médicaux spécifiques : protocole diurétique, évaluation du score de duke et de la qualité de vie, évaluation des nombres et durées de ré hospitalisation pour des raisons cardiaques des patients pris en charge par le réseau comparativement à un groupe témoin de référence

Les conférences de coordination téléphoniques

Elles sont organisées pour chaque malade du réseau et elles regroupent le médecin traitant du malade, son cardiologue, l'infirmier libéral, la diététicienne, le kinésithérapeute et le cardiologue coordonateur référent.

Elles permettent à chaque intervenant de faire partager aux autres professionnels de santé les informations nécessaires à la bonne prise en charge du malade. Elles permettent des échanges entre professionnels de santé sur les pratiques professionnelles (choix des médicaments, adaptation des posologies), elles facilitent le transfert de compétence entre médecin généraliste et IDE et entre cardiologues et médecin généraliste. Elles sont un temps de réflexion et de rappel des référentiels en vigueur pour le traitement de l'insuffisance cardiaque. Elles bénéficient d'une traçabilité et un compte rendu rédigé par le cardiologue coordonateur est adressé aux participants, listant les décisions prises vis à vis du traitement du patient. Elles respectent une stricte confidentialité puisque n'y participent que les professionnels de santé directement responsables des soins du patient.

Elles permettent de mettre en pratique une véritable coordination des soins, assurée par l'équipe soignante du malade.

Information documentation échanges

Mise en place d'une base de données commune

Mise en place d'un système d'information et d'un traitement des informations validés

Valeurs éthique et déontologie

Respect et droit du patient, Secret médical

1. Le maintien et l'amélioration de la santé sont au nombre des responsabilités individuelles dont chaque personne doit prendre conscience. La société et Cardiosaintonge ont le devoir d'encourager cette responsabilisation en apportant son soutien à la santé publique ainsi qu'à un mode de vie et à un environnement favorisant le maintien de la santé.
2. L'égalité d'accès à des soins de haute qualité, qu'il s'agisse de prévention, de diagnostic, de thérapeutique ou de réadaptation, est un droit fondamental.
3. Le droit du patient de choisir les moyens de sa prise en charge (prestataire de soins), droit qui inclut le libre choix de son médecin, doit être garanti conformément aux principes déontologiques et en tenant compte des modalités d'organisation des systèmes de santé.
4. Les soins doivent être délivrés dans le cadre d'un partenariat entre le médecin et le patient et en conformité avec les bonnes pratiques cliniques.
5. Le respect du secret médical est une obligation éthique absolue.
6. Le droit du patient à s'entourer d'un second avis médical doit être respecté.

7. Les soins qu'un médecin estimera nécessaires pour un patient doivent être délivrés dans des délais évitant tout risque supplémentaire pour sa santé et pour permettre d'atténuer ses souffrances. Ces soins incluent la consultation, les examens et les traitements de première intention comme les prises en charge spécialisées, à l'hôpital comme en médecine ambulatoire. Les soins doivent être fournis quels que soient la situation financière du patient, son sexe ou sa condition sociale.

8. Les personnes concernées doivent pouvoir accéder aux soins sans discrimination sur la zone d'habilitation de Cardiosantonge et dans des conditions financières équitables.

9. Les fonds alloués aux systèmes de santé doivent être

- individualisés et validés par un expert comptable et un commissaire aux comptes pour être communiqués aux autorités de tutelles publiques,
- suffisants pour satisfaire aux besoins de santé de la population concernée comme aux exigences de la santé publique,
- de nature à offrir un développement durable et à moyen terme du système de santé,
- adéquats de manière à favoriser la recherche clinique et le développement professionnel continu comme le souhaitent les professions concernées.

10. L'amélioration permanente de la qualité fait partie intégrante de la délivrance des soins et constitue un devoir professionnel.

11. Les démarches d'assurance qualité doivent être intégrées dans l'organisation des soins. Cardiosaintonge comme les associations médicales nationales doit jouer un rôle actif dans le développement systématique de démarches d'assurance qualité reposant sur des connaissances éprouvées.

12. Les professionnels de santé doivent contribuer aux procédures d'évaluation externe de la qualité des soins.

Dossier du malade, information du malade

Cardiosaintonge se conforme à la loi en vigueur relative à la COMMUNICATION DU DOSSIER DU MALADE : * Art L. 1112-1 Ncsp : "Les établissements de santé publics ou privés sont tenus de communiquer aux personnes recevant ou ayant reçu des soins, sur leur demande et par l'intermédiaire du praticien qu'elles désignent, les informations médicales contenues dans leur dossier médical. Les praticiens qui ont prescrit l'hospitalisation ont accès sur leur demande, à ces informations".

*Précisions réglementaires

Concerne également les consultants externes

Liste des documents constituant le dossier.

Modalités de consultation (sur place ou sur envoi payant).

Principe de continuité des soins.